

Risques majeurs

Le département des Bouches du Rhône est particulièrement concerné par les divers risques qu'ils soient naturels ou technologiques : inondations, feux de forêts, mouvement de terrain, transport de matières dangereuses ou radioactives.

La gestion de ces risques au quotidien rend nécessaire l'implication de tous les échelons de responsabilité qu'ils soient nationaux, régionaux, départementaux ou communaux.

Afin de couvrir les risques potentiels, des plans départementaux sont élaborés sous l'autorité du préfet pour définir le dispositif opérationnel adapté.

Cependant, en appui du déploiement des services de l'Etat, il est nécessaire que les Communes organisent aussi leurs propres moyens du fait de leur parfaite connaissance des caractéristiques de leur ressort territorial.

Le plan communal de sauvegarde

Il définit la réponse opérationnelle locale permettant de faire face aux risques potentiels présents sur la Commune et qui lui sont spécifiques.

Il prend notamment en compte les impératifs suivants :

- la rapidité de la mise en place des moyens
- l'organisation rationnelle du commandement
- l'emploi de moyens suffisants et adaptés
- la coordination dans la mise en oeuvre de ces moyens
- la coordination des dispositions d'ordre technique, social et relationnel.

DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un moyen de communication destiné à vous informer sur les risques majeurs présents sur le territoire communal et les consignes de sécurité à suivre en cas d'accident réel.

Le DICRIM recense l'éventail des actions engagées, les aménagements réalisés et poursuivis, les dispositifs que la Municipalité peut déclencher à la moindre alerte.



> [Télécharger le DICRIM 2022 de la Ville d'Aubagne](#)